

Empowerment et pratiques sociales : illustration du potentiel d'une utopie prise au sérieux

Yann Le Bossé

Volume 9, Number 1, Spring 1996

Spiritualité, Églises et religions

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/301353ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/301353ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université du Québec

ISSN

0843-4468 (print)

1703-9312 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Le Bossé, Y. (1996). Empowerment et pratiques sociales : illustration du potentiel d'une utopie prise au sérieux. *Nouvelles pratiques sociales*, 9(1), 127–145. <https://doi.org/10.7202/301353ar>

Article abstract

L'auteur propose une illustration de la pertinence du concept d'empowerment dans le contexte des pratiques sociales. Après un bref rappel historique, il présente les assises théoriques qui justifient le développement d'une nouvelle pratique fondée sur l'empowerment des personnes et des groupes. Selon l'auteur, une telle pratique nécessite l'adhésion à un ensemble de valeurs qui sont présentées sous la forme de cinq grands postulats. Une grille d'analyse est également proposée pour faciliter l'examen des pratiques quotidiennes dans la perspective d'une démarche d'empowerment. Après avoir souligné les limites de cette pratique, l'auteur conclut en espérant que le développement futur de cette perspective permettra d'en évaluer tout le potentiel.



Empowerment et pratiques sociales : illustration du potentiel d'une utopie prise au sérieux

*Yann LE BOSSÉ
Faculté des sciences sociales
Université Laval*

L'auteur propose une illustration de la pertinence du concept d'empowerment dans le contexte des pratiques sociales. Après un bref rappel historique, il présente les assises théoriques qui justifient le développement d'une nouvelle pratique fondée sur l'empowerment des personnes et des groupes. Selon l'auteur, une telle pratique nécessite l'adhésion à un ensemble de valeurs qui sont présentées sous la forme de cinq grands postulats. Une grille d'analyse est également proposée pour faciliter l'examen des pratiques quotidiennes dans la perspective d'une démarche d'empowerment. Après avoir souligné les limites de cette pratique, l'auteur conclut en espérant que le développement futur de cette perspective permettra d'en évaluer tout le potentiel.

Dans le domaine des pratiques sociales, la notion d'empowerment¹ fait l'objet d'une réflexion soutenue depuis plusieurs années (Schulz *et al.*, 1995; Breton, 1994a, 1994b, 1993, 1989; Cohen, 1994; Fawcett *et al.*, 1994; Lee, 1994; Serrano-Garcia et Bond, 1994; Trickett, 1994; Cox, 1991; Rappaport, 1987, 1985, 1984, 1981; Swift et Levin, 1987; Barr *et al.*, 1984; Riger, 1984; Vanderslice, 1984). Depuis la fin des années 80, on observe une progression exponentielle des études, publications et projets d'interventions directement liés à ce concept. Cet engouement n'est pas étranger à la morosité ambiante. Le contexte actuel de rareté des ressources et de désengagement des institutions stimule la recherche de nouvelles propositions.

Mais, y a-t-il vraiment quelque chose de nouveau à proposer? Tout le monde se méfie des nouveaux discours qui n'ont d'autres objectifs que de masquer les problèmes ou les pratiques régressives. Le débat autour de la notion d'empowerment est également exposé à ces risques de récupération (Breton, 1994a, 1994b, 1993; Rousseau, 1993; *The Economist*, 1991). Au nom de la capacité des personnes à se prendre en charge, on essaie souvent de justifier la réduction ou même la suppression des services auxquels elles ont droit. Il faut donc aller au-delà des slogans et définir clairement les enjeux que comporte l'adoption d'une démarche d'empowerment. Dans le cadre de cette réflexion, nous tenterons plus précisément de répondre aux deux questions suivantes: Qu'est-ce que la perspective de l'empowerment apporte de nouveau dans le champ des pratiques sociales? Quels sont les postulats et les conséquences de l'adoption d'une telle perspective?

QU'EST-CE QUE LA PERSPECTIVE DE L'EMPOWERMENT APPORTE DE NOUVEAU DANS LE CHAMP DES PRATIQUES SOCIALES?

Aperçu historique

L'émergence des pratiques sociales est directement liée à ce que les philosophes du XVIII^e siècle appelaient le « problème des surnuméraires » (Mercier-Josa, 1986), c'est-à-dire l'accroissement plus rapide de la population par rapport à celui des ressources disponibles aboutissant inévitablement à

1. Dans le contexte de cette étude, le terme « empowerment » réfère à « un processus ou mécanisme par lequel les personnes, les organismes ou les communautés acquièrent le sentiment d'exercer ou exercent un plus grand contrôle sur les événements qui les concernent ». (RAPPAORT, 1987) (C'est nous qui traduisons, et il en sera de même pour toutes les autres citations tirées d'ouvrages anglais non traduits.)

ce qu'une frange de la population soit dépourvue de biens et donc « à la charge » de la collectivité. Cette question de l'accès et du partage des ressources n'est donc ni nouvelle ni résolue. Au fil des temps et des révolutions, les personnes laissées pour compte ont été traitées avec mépris ou condescendance et culpabilisées. Des systèmes philosophiques entiers se sont construits pour justifier et rationaliser le traitement réservé à « la plèbe » (Mercier-Josa, 1986). Lee (1994), dans un très récent rappel historique sur les origines de l'oppression aux États-Unis, montre comment, depuis l'arrivée des premiers colons jusqu'à nos jours, des catégories entières de la population (femmes, autochtones, immigrants, esclaves) ont été systématiquement privées de l'accès aux richesses et maintenues dans une forme d'asservissement direct ou indirect. L'auteur n'hésite pas à comparer la fonction des refuges pour sans-abri contemporains à celle des organisations charitables de l'époque, vouées à « soulager les maux du peuple ». Le traitement de ce qu'on nomme aujourd'hui « les problèmes sociaux » n'aurait donc changé qu'en apparence.

Du point de vue des pratiques sociales, le bilan ne semble guère plus reluisant. La question de la rareté des ressources est on ne peut plus d'actualité. La mise en place de la politique de l'État-providence a entraîné une gestion centralisatrice et déshumanisante des services offerts aux personnes (Doucet et Favreau, 1991 ; Sarason, 1981 ; Rappaport, 1977). Elle s'est traduite par une prise en charge progressive des besoins de la population par un nombre grandissant de professionnels concentrant dans leurs mains la totalité des moyens disponibles. Plusieurs auteurs ont mis en évidence les effets pervers d'un tel système (Davidson, 1981 ; Berger et Neuhaus, 1977 ; Sarason, 1976 ; Bennett *et al.*, 1966). Cette réflexion de Sarason (1976 : 324) illustre bien la conviction de nombreux auteurs.

J'ai été amené à comprendre que tout ce que les professionnels réussissent avec la meilleure intention du monde, c'est de définir un problème de telle sorte que sa solution nécessite uniquement le recours à des professionnels, ce qui (étant donné le manque patent de ressources) rend le problème insoluble.

À cette critique générale se greffe la contestation des modèles d'intervention qui maintiennent la personne en difficulté dans un statut inférieur à celui de l'intervenant ou l'intervenante (Breton, 1994a, 1994b, 1989 ; Cameron *et al.*, 1993 ; Le Bossé, Lavoie et Martin, 1991 ; Riessman, 1990 ; Pinderhughes, 1983). La personne se voit enlever toute possibilité de prendre une part active à la résolution de ses difficultés, tout en étant jugé responsable de ces dernières (Ryan, 1971). Selon les orientations, cette contestation s'appuie principalement sur le fait que l'application du modèle « médical » ne convient pas à ce genre d'intervention (Clark, 1989 ; Klein, 1987 ; Levine et Perkins, 1987 ; Sarason, 1981 ;

Rappaport, 1977 ; Bennett *et al.*, 1966), sur la dualité oppresseurs/opprimés (Breton, 1994a, 1994b, 1993, 1989 ; Lee, 1994 ; Cox, 1991 ; Riger, 1984 ; Freire, 1977), ou encore sur le caractère dysfonctionnel et systémique des inégalités sociales (Trickett, 1989 ; Kieffer, 1984 ; Maton et Rappaport, 1984). L'ensemble de ces critiques ont contribué à la recherche d'une nouvelle éthique des pratiques sociales (Breton, 1994a, 1994b ; Lee, 1994 ; Cameron *et al.*, 1993 ; Kanungo, 1992) nécessitant un changement des paradigmes, des pratiques et des mentalités.

La pratique de l'empowerment : une solution de rechange crédible

La notion d'empowerment renvoie traditionnellement à l'acquisition de nouveaux droits ou de nouvelles ressources au moyen de la mobilisation collective (Lee, 1994 ; Yeich et Levine, 1992). Plus précisément, il s'agit d'un terme qui, au fil des nombreuses luttes sociales menées par les mouvements progressistes (syndicaux, féministes, antiracistes, etc.), a cristallisé l'essence des revendications visant à mettre un terme à l'oppression des démunis par les nantis². Par définition, l'empowerment est donc un instrument de progrès social destiné à augmenter l'accès aux ressources des laissés-pour-compte. Loin d'être une nouvelle technique d'intervention, la démarche d'empowerment plonge ses racines dans la volonté de rééquilibrer les pouvoirs au profit des plus démunis. Son introduction au sein des pratiques sociales vise à ramener cette préoccupation au cœur des expériences quotidiennes.

Avec les années, l'utilisation du terme « empowerment » s'est généralisée au point de désigner toute délégation de pouvoir quelle que soit la situation initiale de celui qui en bénéficie. Dans le contexte des pratiques sociales, cette expression a également pris un sens élargi pour en venir à référer principalement à l'acquisition d'une plus grande maîtrise sur les choses importantes pour soi (Lord, 1991 ; Ozer et Bandura, 1990 ; Rappaport, 1984). Comme le signalent régulièrement de nombreux auteurs (Breton, 1994a, 1994b, 1993, 1989 ; Lee, 1994 ; Cox, 1991 ; Parson, 1991), ce glissement conceptuel n'est pas sans danger. En fait, personnaliser la notion d'empowerment à l'excès risque de conduire à un appauvrissement, voire à l'élimination de l'objectif de changement social, intrinsèquement contenu dans cette expression. Par ailleurs, les tenants d'une perspective centrée sur la personne considèrent, non sans raisons, que l'empowerment personnel est à tout le moins un élément indispensable

2. Voir LEE (1994) pour une revue récente des origines historiques de la notion d'empowerment.

à toute velléité de changement collectif (Lord, 1991 ; Zimmerman, 1990 ; Zimmerman et Rappaport, 1988). Ce débat est important parce qu'il illustre la nature dynamique et paradoxale du concept d'empowerment (Swift, 1992). Du point de vue des pratiques sociales, cette réflexion autour des finalités de l'empowerment s'inscrit au centre de ce que Newbrough (1992) appelle « la tension entre la priorité accordée à la collectivité et celle donnée aux individus qui la composent » (*the One and the Many*).

Selon ce dernier auteur, l'individualisme des sociétés modernes a pris ses racines dans les guerres de religion qui ont ravagé l'Europe au XVII^e siècle. Les systèmes philosophiques qui ont émergé de cette période de chaos ont élaboré les assises sur lesquelles reposent les sociétés contemporaines (Mercier-Josa, 1986). Newbrough (1992) soutient que les solutions de types « collectiviste » ou « individualiste » ne sont pas fonctionnelles, parce que l'existence de l'une se traduit inévitablement par l'exclusion de l'autre. L'auteur considère que toute société ne peut fonctionner harmonieusement que si elle repose sur l'équilibre de trois principes philosophiques fondamentaux : la liberté, l'égalité et la fraternité. Dans le collectivisme, nous dit-il, le principe de fraternité domine en intégrant celui d'égalité et en excluant de manière plus ou moins radicale celui de liberté. Dans l'individualisme, c'est la fraternité qui fait l'objet de l'exclusion. Conséquemment, conclut Newbrough, ces systèmes engendrent, au gré de leur domination, les maux qui résultent de cette exclusion (autoritarisme pour le collectivisme, fragmentation et aliénation pour l'individualisme). Il faut donc travailler à l'élaboration d'une troisième option qui permette l'équilibre et la synergie entre ces trois principes fondamentaux. Une telle synergie est possible, nous dit-il, à partir du moment où tout projet d'élaboration d'une société plus juste est en mesure de proposer des politiques répondant par l'affirmative aux questions suivantes :

1) Égalité

La politique proposée permet-elle à la personne de participer pleinement au sein d'une communauté viable ?

2) Fraternité

La politique proposée favorise-t-elle le développement d'une communauté viable ?

3) Liberté

La politique proposée favorise-t-elle la poursuite d'objectifs personnels ?

(Newbrough, 1992 : 18)

Pour parvenir à répondre à ces trois questions, il est nécessaire de construire une pratique fondée sur un paradigme nouveau. Newbrough (1992) propose de retenir la notion de « personne-dans-la-communauté » à

titre d'axe paradigmatique principal. Quant aux critères d'application à retenir pour mener à bien cette approche, un seul lui paraît susceptible de répondre à toutes les exigences en ce domaine : celui d'empowerment.

QUELS SONT LES POSTULATS ET LES CONSÉQUENCES DE L'ADOPTION D'UNE TELLE PERSPECTIVE ?

Les postulats

Ni compétence psychologique abstraite, ni projet politique désincarné, l'empowerment des personnes et des groupes désigne une démarche concrète dont les propriétés essentielles peuvent, selon nous, être regroupées autour des cinq grands postulats suivants.

La complémentarité des compétences : vers une redéfinition des pratiques professionnelles

Comme nous l'avons souligné précédemment, l'introduction de la notion d'empowerment dans le champ des interventions sociales est en partie issue d'une contestation des pratiques professionnelles. La démonstration éloquent du phénomène de la double victimisation (Ryan, 1971) et du danger de l'étiquetage des usagers (Levine et Perkins, 1987) par les intervenants et intervenantes a conduit à la recherche d'un modèle de rechange. Les développements parallèles de champs de connaissances et d'interventions telles que l'organisation communautaire (Doucet et Favreau, 1991), le travail social auprès des groupes (Lee, 1994 ; Parson, 1991 ; Breton, 1989 ; Butcher *et al.*, 1980), l'intervention féministe (Kreidler et Burns, 1990 ; Strauch Brown et Ziefert, 1988 ; Riger, 1984) et la psychologie communautaire (Tolan *et al.*, 1990 ; Trickett, 1989 ; Klein, 1987 ; Levine et Perkins, 1987 ; Wolff, 1987 ; Kelly, 1986, 1975 ; Rappaport, 1981, 1977) ont contribué à l'émergence de nouveaux modèles fondés sur le principe de l'empowerment des personnes. Pour l'essentiel, ces approches reposent sur la reconnaissance de deux expertises complémentaires dans toute forme d'intervention : l'expertise professionnelle et l'expertise expérientielle. La première témoigne de l'intégration de connaissances théoriques et techniques et de l'accumulation d'années de pratique, tandis que la seconde témoigne de l'intégration d'expériences de vie et des compétences correspondantes. L'expertise professionnelle est générale et facilement exportable alors que l'expertise expérientielle est plus spécifique. La reconnaissance de ces deux expertises implique une redéfinition de la relation entre professionnels et usagers des services. Cette redéfinition requiert à son tour un nouveau partage des ressources et des initiatives

(Vaillancourt, 1994 ; Staub-Bernasconi, 1991 ; Clark, 1989 ; Trickett, 1989).

Une démarche enracinée dans l'action

Qui dit changement dit action. Cette simple équation constitue un autre attrait important de la notion d'empowerment. Par définition, l'empowerment évoque la présence d'un résultat concret produit *grâce à un ensemble d'actions précises entreprises par les personnes elles-mêmes*. Toute la littérature sur le processus d'empowerment accorde une place déterminante à l'action (Breton, 1994a, 1994b, 1993, 1989 ; Le Bossé et Lavallée, 1993 ; Lord, 1991 ; Kieffer, 1984 ; Serrano-Garcia, 1984). Bien plus, il y est précisé que l'empowerment des individus et des groupes n'est possible qu'à condition qu'ils demeurent les auteurs des actions (Breton, 1994a, 1994b, 1993, 1989 ; Rappaport, 1993 ; Clark, 1989). Quelle que soit l'orientation des auteurs, on perçoit l'intérêt pour une approche qui entraîne le développement de nouvelles formes d'actions forcément appropriées aux populations visées puisque définies par elles. Toutefois, cette nécessité d'agir n'est qu'un moyen qu'il faut distinguer de l'objectif poursuivi. Que celui-ci soit d'abord envisagé sous l'angle personnel (Chesney et Chesler, 1993 ; Lord, 1991, Ozer et Bandura, 1990 ; Strong, 1989) ou collectif (Breton, 1994a, 1994b, 1993, 1989 ; Wallerstein, 1993 ; Yeich et Levine, 1992 ; Cox, 1991, Delgado-Gaetan, 1991), il doit toujours aboutir à un changement significatif du point de vue des personnes ou des groupes concernés.

Agir ensemble : les individus et leur communauté

Peu importe la nature des objectifs poursuivis, l'action collective constitue une source d'épanouissement personnel et une façon efficace de contribuer au renforcement de la communauté (Zimmerman *et al.*, 1992 ; Chavis et Wandersman, 1990 ; Zimmerman, 1990 ; Zimmerman et Rappaport, 1988 ; Berger et Neuhaus, 1977). C'est au sein des regroupements populaires qu'est née et que s'est développée la notion d'empowerment. Aujourd'hui encore, c'est le plus souvent dans le cadre d'initiatives communautaires que l'on trouve les illustrations les plus évidentes de ce phénomène. De plus, ces structures médiatrices que représentent les organisations locales et communautaires permettent à la personne d'atteindre ses objectifs là où une action individuelle aurait pu échouer (Wallerstein, 1993 ; Bond *et al.*, 1992 ; Bonin, 1991 ; Delgado-Gaetan, 1991). Dans bien des cas, cette action collective peut mener à une prise de conscience du caractère systémique des problèmes vécus par le groupe et engendrer une volonté d'action sociale plus large (Breton, 1994a,

1994b, 1993, 1989 ; Lee, 1994 ; Cox, 1991 ; Parson, 1991). Le développement d'une telle pensée critique est une conséquence naturelle du processus d'empowerment collectif (Breton, 1994a, 1994b, 1993, 1989 ; Lee, 1994 ; Parson, 1991) qui contribue lui-même au développement de l'empowerment personnel (Swift, 1992 ; Swift et Levin, 1987 ; Vanderslice, 1984).

Les groupes d'entraide, parce qu'ils reposent sur une démarche à la fois personnelle et collective entre des personnes de même statut et parce qu'ils possèdent une expertise irremplaçable dans ce domaine, constituent un terrain particulièrement favorable au développement de l'empowerment des personnes (Riessman, 1990, 1985). D'autres formes d'interventions peuvent également contribuer à cet objectif (Chesney et Chesler, 1993 ; Feste, 1992 ; Koren, Dechillo et Friesen, 1992), le principe de toute initiative d'empowerment étant de contribuer au renforcement des « personnes-dans-leurs-communautés » (Newbrough, 1992).

Agir avec les populations exclues et marginalisées

Dans le contexte des pratiques sociales, la démarche d'empowerment s'adresse prioritairement à ceux que Lee (1994) appelle « les exclus de la prospérité ». Sans nier la pertinence de cette approche dans des contextes différents (Scott et Jaffe, 1992 ; Mills, 1992 ; Kanungo, 1992), il est clair que les ressources et les énergies doivent d'abord être mises à la disposition des populations qui font les frais de l'iniquité du système actuel (Lee, 1994 ; Breton, 1993, 1989 ; Newbrough, 1992 ; Trickett, 1989). Il s'agit de ne pas perdre de vue que la véritable finalité de la démarche d'empowerment consiste à augmenter l'accès aux ressources de ceux qui sont laissés pour compte. À ce titre, les populations marginalisées sont fortement touchées par le partage inégal des ressources. Les distinctions de race, de sexe ou de religion créent un type de société dans laquelle on retrouve, d'un côté, les individus « bien intégrés » et, de l'autre, les individus « rejetés ou marginaux ». Les premiers bénéficient d'un environnement privilégié (accès aux services, bénéfiques que leur procure une bonne intégration) alors que les autres doivent apprendre à vivre avec de nombreuses restrictions sociales (Rappaport, 1977).

Agir à différents niveaux

Comme l'a récemment souligné Vaillancourt (1994), on ne peut promouvoir l'empowerment des uns (par exemple, les usagers des services) sans en envisager les répercussions sur celui des autres (par exemple, les professionnels qui les donnent). Le risque qu'il y ait affrontement d'intérêts

tout aussi opposés que légitimes est bien réel (Rousseau, 1993 ; Kanungo, 1992 ; Parson, 1991) et soulève la question du réalisme d'une telle approche. Ce risque est encore plus grand lorsqu'on commet l'erreur de limiter la perspective de l'empowerment à un seul niveau d'analyse (Breton, 1993 ; Lee, 1994 ; Zimmerman, 1990 ; Rappaport, 1987). Ainsi, envisager l'empowerment sur le plan individuel sans se préoccuper de celui de la communauté à laquelle une personne appartient revient à « psychologiser » le processus à outrance et à le vider de son potentiel de changement. De même, opposer l'empowerment d'un groupe à celui d'un autre revient à nier l'interdépendance de ces derniers lorsqu'on intègre leur rôle respectif sur les plans organisationnel et macrosocial. Conséquemment, pour être efficace, la promotion d'une démarche d'empowerment *nécessite* l'intégration des plans d'analyse. Cette caractéristique constitue un attrait supplémentaire pour les différentes disciplines puisqu'elle offre la possibilité d'appréhender une même réalité par différents niveaux d'analyse avec un outil unique de changement.

Les conséquences

L'application de ces cinq grands postulats n'est pas sans avoir des conséquences importantes pour la pratique quotidienne des intervenants. La question centrale que se pose tout professionnel devant une telle option est celle de son identité. Nous l'avons vu, la « philosophie communautaire » peut servir de prétexte à la réduction des ressources ou des effectifs (Vaillancourt, 1994 ; Breton, 1994a, 1994b ; Rousseau, 1993 ; *The Economist*, 1991). Il est donc légitime de s'interroger sur les tenants et aboutissants d'une telle démarche. Étant donné que l'empowerment des uns ne peut se faire au détriment de celui des autres (Breton, 1994a, 1994b), il est nécessaire de développer une relation de complémentarité qui permettra à l'intervenant et à l'intervenante d'agir en tant « qu'agent démultiplicateur » (Riessman, 1990) et aux populations concernées d'exercer un contrôle sur ce qui est important pour elles.

Voici, à titre indicatif, une façon rapide d'appliquer à son contexte d'intervention la grille d'analyse suivante qui s'inspire des postulats énoncés plus haut.

Qu'est-ce qui pose problème ?

Autrement dit, qu'est-ce qui justifie qu'une réalité soit considérée comme un « problème » ? Il est clair que si l'identification du problème n'est pas le fait des personnes concernées par cette réalité, la probabilité qu'elles la

perçoivent de la même manière est très faible. Auquel cas qu'est-ce qui conduit à intervenir? Cette question est très importante dans une perspective d'empowerment parce qu'elle permet de mettre en évidence les prémisses (philosophiques, mais aussi économiques, politiques, etc.) qui sont à l'origine de l'intervention. Nombreuses sont les situations qui conduisent le professionnel à travailler «sur» un problème pour des motifs qui ne sont ni les siens ni ceux des personnes aux prises avec la réalité sur laquelle il intervient (délinquance, *Loi sur la protection de la jeunesse*, etc.).

Qui définit le problème?

Même si ce sont les personnes qui sont à l'origine de la demande d'intervention, il est fréquent que le problème soit défini par d'autres. Ainsi, dans le cas de la violence conjugale, les définitions extérieures (soit les modèles théoriques responsabilisant les femmes pour la violence infligée par l'homme) ont souvent eu l'effet «d'ajouter l'injure au mal» (Breton, 1993). Dans une démarche d'empowerment, c'est aux personnes qui sont aux prises avec la réalité à qui il revient de la définir. Du simple fait de leur expertise «expérientielle», elles sont les mieux placées pour savoir en quoi consiste exactement la nature des difficultés qu'elles vivent. Bien évidemment, cette expérience ne s'exprime pas toujours sous une forme élaborée. Dans ce cas de figure, le travail des professionnels consiste à *mettre leur expertise au service des personnes* afin que leur vécu puisse être exprimé sous une forme utile pour la poursuite des étapes ultérieures.

Qui a les ressources nécessaires à la résolution ou à la prise en compte du problème?

Comme le souligne Breton (1993), les ressources les plus immédiates sont souvent les personnes elles-mêmes. De même, il est fréquent que des ressources extérieures doivent être obtenues pour la poursuite des objectifs. Prenons le cas d'un groupe de parents qui souhaitent prévenir le décrochage scolaire de leurs enfants (Delgado-Gaetan, 1991). Les ressources, dans ce cas précis, sont principalement constituées par l'accès à l'information, par les différents responsables de l'enseignement et par la définition des programmes. La partie de l'information concernant les caractéristiques et les besoins des enfants est disponible au sein du groupe de parents, tandis que l'autre partie peut être obtenue avec l'aide du professionnel qui *accompagne* le groupe. S'il peut également contribuer à mettre les parents en contact avec les personnes-ressources, son rôle n'est pas de se faire leur porte-parole mais plutôt de mettre son expertise à leur disposition pour qu'ils puissent assumer rapidement cette fonction. Dans la démarche d'empowerment, le professionnel est un agent facilitateur qui, par la

diversité de son expertise, peut accompagner différentes initiatives simultanément. Conséquemment, il est en mesure de répondre à un plus grand nombre de besoins.

Qui est le mieux placé pour définir les solutions satisfaisantes ?

Encore une fois, les personnes sont souvent écartées de la définition des solutions qui sont appliquées. Si elles les contestent, il n'est pas rare de voir l'intervenant ou l'intervenante baisser les bras devant une telle manifestation de mauvaise volonté. On est parfois prêt à « collaborer » avec les groupes communautaires dans une perspective de complémentarité, mais cela consiste souvent à leur remettre la responsabilité des aspects secondaires d'une intervention globale. Ainsi, en est-il notamment dans le domaine de la santé mentale (Rousseau, 1993 ; Trainor *et al.*, 1992). Même si les organisations communautaires ont officiellement été identifiées comme « partenaires », il apparaît encore impensable, pour la plupart, que les personnes concernées aient voix au chapitre quant à la nature ou aux modalités du traitement. Pourtant, même si elles n'ont pas les connaissances théoriques nécessaires pour se soigner elles-mêmes, ces personnes (ou leurs proches) ont l'expérience des effets principaux et secondaires des médicaments et sont donc en mesure d'élaborer avec le professionnel de la santé le traitement qui leur convient le mieux. Dans une démarche d'empowerment, il n'y a aucune raison d'exclure les personnes des décisions qui les concernent. Le fait qu'elles ne possèdent pas *toute* l'expertise nécessaire à la prise de décision ne peut justifier des pratiques coercitives à leur endroit. Lorsque c'est possible et réaliste, l'intervenant ou l'intervenante doit s'attacher à transmettre, sous une forme adaptée, le maximum d'informations susceptibles de les amener à prendre une décision éclairée (Feste, 1992). Lorsque cette information n'est pas assimilable de façon réaliste par les personnes concernées (ce qui devrait être assez peu fréquent), il faut chercher à vulgariser les connaissances pour permettre aux personnes de comprendre, au moins dans les grandes lignes, les principaux paramètres sur lesquels on se fonde pour prendre des décisions. Contrairement à ce que l'on craint souvent (Riessman, 1990 ; Serrano-Garcia, 1984), l'abandon du rôle d'« expert » ne conduit pas à une perte de statut. La spécificité de la fonction des professionnels réside autant dans le caractère générique de leurs connaissances et de leurs expériences que dans la capacité à les diffuser auprès de différents publics.

En quoi la résolution du problème contribue-t-elle au renforcement de la communauté visée ?

Nous l'avons vu, une intervention centrée sur « la-personne-dans-sa-communauté » ne peut limiter son action sur le plan individuel. Dans une

perspective d'empowerment, les interventions individuelles devraient tendre progressivement à favoriser ou à renforcer l'existence de groupes médiateurs (Berger et Neuhaus, 1977). Ces groupes peuvent être de nature très différente et ils n'ont pas forcément à prendre la forme d'une organisation communautaire pour assumer une fonction de médiation (Bowen, Bahrck et Enns, 1991). Travailler au renforcement des familles ou de toute autre communauté naturelle est tout aussi compatible avec la démarche d'empowerment que le soutien à la mise en place d'un groupe d'entraide. En fait, là comme ailleurs, c'est à la personne de définir sa communauté de référence et à l'intervenant ou l'intervenante de contribuer à son épanouissement. Il reste qu'une intervention centrée sur l'empowerment tendra naturellement à regrouper les individus pour faciliter le vécu des différentes étapes conduisant à l'augmentation de leur contrôle personnel. Cela, principalement parce que les pairs (proches ou personnes aux prises avec le même type de réalité) jouent un rôle central dans le processus d'empowerment. Cette stratégie sera d'autant plus indiquée que la personne sera socialement isolée.

*La solution proposée contribue-t-elle
au développement d'une société plus juste³?*

Pour être cohérent avec une démarche d'empowerment, l'intervention doit, au-delà des résultats à court terme, contribuer à modifier durablement les conditions qui ont présidé à l'émergence du problème. La consolidation de la communauté répond en partie à cet objectif. Toutefois, l'intervenant doit également se préoccuper de la pérennité des solutions développées *en vue de s'assurer de leur potentiel de changement à long terme*. Si, par exemple, la participation à un programme favorise l'apport de nouvelles ressources, à court et moyen terme, le rôle du professionnel consiste alors à continuer de travailler aux côtés des personnes concernées, pour s'assurer de la viabilité des nouveaux services à long terme. Si la direction et la nature du changement sont la responsabilité des personnes elles-mêmes, celle de l'intervenant ou de l'intervenante consiste à en favoriser l'essor. Une intervention qui vise l'empowerment des personnes et des groupes ne peut faire l'économie de ce niveau d'action qu'est la construction d'une société plus juste.

3. Dans le cadre de cette étude, l'expression « société plus juste » renvoie à une société dans laquelle l'accès aux ressources ne serait pas fonction des caractéristiques personnelles des individus. Une société dans laquelle « tout le monde a le droit d'être différent et tout le monde a le droit d'être pareil » sans pour cela que les modes et les moyens d'accès aux ressources s'en trouvent modifiés. Voir RAPPAPORT (1977) pour un traitement plus approfondi de cette question.

LES LIMITES D'UNE INTERVENTION FONDÉE SUR L'EMPOWERMENT

Ces quelques outils d'analyse ne doivent toutefois pas faire oublier que l'on ne peut transmettre le vécu d'empowerment (Lord, 1991 ; Breton, 1989) ni par l'enseignement, ni à l'aide d'une série quelconque de techniques. La démarche d'empowerment est intrinsèquement singulière, le rythme, les modalités et les formes qu'elle peut prendre varient non seulement en fonction des contextes (Rappaport, 1987) mais également en fonction des personnes. La mission du professionnel consiste à faciliter ce processus en contribuant à réunir les conditions de son émergence. L'empowerment n'est pas non plus une solution miracle : les problèmes ne disparaissent pas parce que les personnes sont placées au centre de l'intervention. Ce qui change, c'est qu'au lieu de faire partie du problème, l'intervenant ou l'intervenante contribue au développement de la solution.

Comme l'ont souligné plusieurs auteurs (Lee, 1994 ; Vaillancourt, 1994 ; Breton, 1993), l'empowerment ne se développe pas dans un vacuum. Devant ceux qui veulent augmenter leur contrôle sur les choses importantes pour eux se dressent des obstacles et des résistances qui seront parfois tout aussi légitimes. Comme nous l'avons vu, l'intégration des niveaux d'analyse permet le plus souvent de développer des stratégies de coalition plutôt que d'affrontement (Newbrough, 1992 ; Riessman, 1985 ; Katz, 1984) entre des groupes ayant des intérêts à la fois communs et divergents. Le rôle des professionnels dans ce processus peut être déterminant. Par ailleurs, il ne faut pas s'attendre à ce que l'accès à un pouvoir d'action plus important signifie qu'on sache spontanément comment s'en servir. Une période d'apprentissage et quelques erreurs de parcours sont sans doute inévitables (Swift, 1992). Enfin, les objectifs de changements définis par les personnes ne vont pas forcément dans le sens d'un progrès social manifeste. Swift (1992) cite l'exemple d'une coalition américaine qui est parvenue à faire lever l'obligation du port de la ceinture de sécurité dans un des États américains. On peut également penser à ces regroupements spontanés de résidents qui se lignent pour empêcher l'implantation d'une maison de transition pour handicapés intellectuels dans leur quartier. Ces actions contribuent-elles à l'avènement d'une société plus juste ? Oui, si ceux qui s'opposent à ces actions ont la même possibilité de faire valoir leurs opinions et de faire respecter leurs droits. Ce n'est pas la divergence des points de vue qui pose problème ; le dialogue et les mécanismes démocratiques sont efficaces pour créer les consensus nécessaires. Ce qui est en cause, c'est l'inégalité du partage des ressources entre ceux qui ont les moyens de se faire entendre et ceux qui n'ont pas voix au chapitre. Dans une perspective d'empowerment, la place des professionnels est évidente.

LA PRATIQUE DE L'EMPOWERMENT : UNE UTOPIE À PRENDRE AU SÉRIEUX

Le terme « utopie » peut être compris comme la conception d'une société idéale. En ce sens, l'idée d'empowerment est construite sur une utopie puisqu'elle vise l'avènement d'une société plus juste. Une société qui serait, enfin, en mesure d'intégrer ses « surnuméraires » ; une société qui pourrait faire en sorte que Liberté et Fraternité se complètent plutôt que de s'opposer.

Toutefois, l'utopie peut également être comprise comme un projet irréalisable. Le concept d'empowerment ne serait-il qu'une de ces expressions toutes faites destinées à masquer les problèmes plutôt qu'à les résoudre ? Les exemples d'interventions fondées sur l'empowerment des personnes et des groupes nous montrent, qu'à tout le moins, cette approche offre une solution de rechange efficace aux pratiques traditionnelles. Si elle continue de se développer, comme elle le fait depuis quelque temps, il sera bientôt possible d'en faire un bilan et de souligner les travers qui ne manqueront pas d'apparaître au fil des expériences. Pour l'heure, l'empowerment des personnes et des groupes me paraît une perspective à prendre au sérieux. Outre le fait qu'elle permet de dépasser les dualismes propres aux pratiques sociales traditionnelles (personnes/groupes, liberté/fraternité, etc.), elle offre l'opportunité de redéfinir la relation entre les professionnels et les personnes concernées en donnant à ces dernières la place qu'elles auraient toujours dû occuper.

Bibliographie

- AMERICA'S BLACKS (1991). *The Economist*, 30 mars, 17-21.
- BARR, D., COCHRAN, M., RILEY, D. et M. WHITHAM (1984). « Family Empowerment : An Interview », *Human Ecology Forum*, vol. 14, n° 1, 4-35.
- BENNETT, C.C., ANDERSON, L.S., COOPER, S., HASSOL, L., KLEIN, D.C. et G. ROSENBLUM (sous la direction de) (1966). *Community Psychology: A Report of the Boston Conference on the Education of Psychologists for Community Mental Health*, Boston, Boston University Press.
- BERGER, P.J. et R.J. NEUHAUS (1977). *To Empower People: The Role of Mediating Structures in Public Policy*, Washington, DC, American Enterprise Institute for Public Policy Research.
- BOND, L.A., BELENKY, M.F., WEINSTOCK, J.S. et T.V.C. MONSEY (1992). « Self-Sustaining Powers of Mind and Voice: Empowering Rural Women », dans KESSLER, M., GOLDSTON, S.E. et J.M. JOFFE (sous la direction de), *The Present and Future of Prevention*, Newbury Park, CA, Sage, 125-137.

- BONIN, L. (1991). «Le concept de l'appropriation : Un apport en intervention précoce», *Revue Francophone de la Déficience Intellectuelle*, vol. 2, n° 1, 71-78.
- BOWEN, N.H., BAHRICK, A.S. et C.Z. ENNS (1991). «A Feminist Response to Empowerment», *Journal of Counseling et Development*, vol. 69, n° 3, 228.
- BRETON, M. (1994a). *Plaidoyer contre les monopolisations professionnelles*, Conférence présentée dans le cadre des journées Simone-Paré à Québec en avril.
- BRETON, M. (1994b). «Relating Competence-Promotion and Empowerment», *Journal of Progressive Human Services*, vol. 5, n° 1, 27-44.
- BRETON, M. (1993). *On the Meaning of Empowerment and Empowerment-Oriented Social Work Practice*, Communication présentée à une plénière lors du 15^e symposium annuel de l'Association for Advancement of Social Work with Groups tenu à New York en octobre.
- BRETON, M. (1989). «Liberation Theology, Group Work and the Right of the Poor and Oppressed to Participate in the Life of Community», *Social Work with Group*, vol. 12, n° 3, 5-18.
- BUTCHER, H., COLLIS, P., GLEN, A. et P. SILLS (1980). *Community Groups in Action*, London, Routledge et Kegan Paul.
- CAMERON, D., FRAZER, E., HARVEY, P., RAMPTON, B. et K. RICHARDSON (1993). «Ethics, Advocacy and Empowerment: Issues of Method in Researching Language», *Language and Communication*, vol. 13, n° 2, 81-94.
- CHAVIS, D.M. et A. WANDERSMAN (1990). «Sense of Community in the Urban Environment: A Catalyst for Participation and Community Development», *American Journal of Community Psychology*, vol. 18, n° 1, 55-81.
- CHESNEY, B.K. et M.A. CHESLER (1993). «Activism Through Self-Help Group Membership : Reported Life Changes of Parents of Children with Cancer», *Small Group Research*, vol. 24, n° 2, 258-273.
- CLARK, P.G. (1989). «The Philosophical Foundation of Empowerment», *Journal of Aging and Health*, vol. 1, n° 3, 267-285.
- COX, E.O. (1991). «The Critical Role of Social Action in Empowerment Oriented Groups», *Social Work with Groups*, vol. 14, n°s 3-4, 77-90.
- COHEN, E.L. (1994). «The Enhancement of Psychological Wellness: Challenge and Opportunities», *American Journal of Community Psychology*, vol. 22, n° 2, 149-179.
- DAVIDSON, P.O. (1981). «Some Cultural Political and Professional Antecedent of Community Psychology in Canada», *Canadian Psychology*, vol. 22, n° 4, 315-320.
- DELGADO-GAETAN, C. (1991). «Involving Parents in the Schools: A Process of Empowerment», *American Journal of Education*, vol. 100, n° 1, 20-46.
- DOUCET, L. et L. FAVREAU (1991). *Théories et pratiques en organisation communautaire*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- FAWCETT, S.B., WHITE, G.W., BALCAZAR, F.E., SUAREZ-BALCAZAR, Y., MATHEWS, R.M., PAINE-ANDREWS, A., SEEKINS, T. et J.F. SMITH (1994). «A Contextual Behavioral Model of Empowerment: Case Studies Involving People with Physical Disabilities», *American Journal of Community Psychology*, vol. 22, n° 4, 471-497.

- FESTE, C.A. (1992). « Practical Look at Patient Empowerment », *Diabetes Care*, vol. 15, n° 7, 922-925.
- FREIRE, P. (1977). *Pédagogie des opprimés*, Paris, Petite collection Maspéro.
- KANUNGO, R.N. (1992). « Alienation and Empowerment: Some Ethical Imperatives in Business », *Journal of Business Ethics*, vol. 11, n°s 5-6, 413-422.
- KATZ, R. (1984). « Empowerment and Synergy: Expanding the Community's Healing Resources », *Prevention in Human Services*, vol. 3, n°s 2-3, 201-226.
- KELLY, J.G. (1986). « Context and Process: An Ecological View of the Interdependence of Practice and Research », *American Journal of Community Psychology*, vol. 14, n° 1, 581-589.
- KELLY, J.G. (1975). « Community Psychology in Transition: Variates Educational Setting for Community Psychology », dans ISCOE, I., BLOOM, B.L. et C.D. SPIELBERGER (sous la direction de), *Proceedings of the National Conference on Training in Community Psychology*, New York, Wiley et Sons, 3-16.
- KIEFFER, C.H. (1984). « Citizen Empowerment: A Developmental Perspective », *Prevention in Human Services*, vol. 3, n°s 2-3, 9-36.
- KLEIN, D.C. (1987). « The Context and Time at Swampscott: My Story », *American Journal of Community Psychology*, vol. 15, n° 5, 531-538.
- KOREN, P.E., DECHILLO, N. et B.J. FRIESEN (1992). « Measuring Empowerment in Families Whose Children Have Emotional Disabilities: A Brief Questionnaire », *Rehabilitation Psychology*, vol. 37, n° 4, 305-321.
- KREIDLER, M.C. et E.D. BURNS (1990). « Empowerment Through Group Support: Adult Women Who Are Survivors of Incest », *Journal of Family Violence*, vol. 5, n° 1, 35-42.
- LE BOSSÉ, Y. et M. LAVALLÉE (1993). « Empowerment et psychologie communautaire: Aperçu historique et perspectives d'avenir », *Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, vol. 18, n° 2, 7-20.
- LE BOSSÉ, Y., LAVOIE, F. et G. MARTIN (1991). « Influence du contexte de travail des professionnels et professionnelles de la santé en regard de leurs attitudes vis-à-vis des femmes violentées en milieu conjugal », *Recherches Féministes*, vol. 4, n° 1, 119-136.
- LEE, J. (1994). *The Empowerment Approach to Social Work Practice*, New York, Columbia University Press.
- LEVINE, M. et D.V. PERKINS (1987). *Principles of Community Psychology: Perspectives and Applications*, New York, Oxford University Press.
- LORD, J. (1991). *Des vies en transition: Le processus d'habilitation personnelle*, Programme de participation des personnes handicapées, Hull, Secrétariat d'État du Canada.
- MATON, K.I. et J. RAPPAPORT (1984). « Empowerment in a Religious Setting: A Multivariate Investigation », *Prevention in Human Services*, vol. 3, n°s 2/3, 37-72.
- MERCIER-JOSA, S. (1986). « La plèbe et la préhistoire des sciences sociales », dans *Histoire et histoires des sciences sociales*, Actes du colloque « Doctrines: sciences ou pratiques sociales? », vol. 1, Presses de l'Université de Nancy (PUN), 7-51.

- MILLS, D.Q. (1992). «The Truth About Empowerment», *Training and Development*, vol. 46, n° 8, 31-32.
- NEWBROUGH, J.R. (1992). «Community Psychology in the Postmodern World», *Journal of Community Psychology*, vol. 20, 10-25.
- OZER, M.E. et A. BANDURA (1990). «Mechanisms Governing Empowerment Effect: A Self-Efficacy Analysis», *Journal of Personality and Social Psychology*, vol. 58, n° 3, 472-486.
- PARSON, J.R. (1991). «Empowerment: Purpose and Practice Principle of Social Work», *Social Work with Groups*, vol. 14, n° 2, 7-21.
- PINDERHUGHES, E.B. (1983). «Empowerment for our Clients and for Ourselves», *Social Casework*, vol. 6, 331-338.
- RAPPAPORT, J. (1993). «Narratives Studies, Personal Stories, and Identity Transformation in the Mutual Help Context», *Journal of Applied Behavioral Science*, vol. 29, n° 2, 239-256.
- RAPPAPORT, J. (1990). «Research Methods and the Empowerment Agenda», dans TOLAN, P., KEYS, C., CHERTOK, F. et L. JASON (sous la direction de), *Researching Community Psychology: Issues of Theory and Methods*, Washington, DC, American Psychological Association, 51-63.
- RAPPAPORT, J. (1987). «Terms of Empowerment/Exemplars of Prevention: Toward a Theory for Community Psychology», *American Journal of Community Psychology*, vol. 15, n° 5, 121-144.
- RAPPAPORT, J. (1985). «The Power of Empowerment Language», *Social Policy*, vol. 16, n° 2, 15-21.
- RAPPAPORT, J. (1984). «Studies in Empowerment: Introduction to the Issue», *Prevention in Human Services*, vol. 3, 1-7.
- RAPPAPORT, J. (1981). «In Praise of Paradox: A Social Policy of Empowerment over Prevention», *American Journal of Community Psychology*, vol. 9, n° 1, 1-25.
- RAPPAPORT, J. (1977). *Community Psychology: Values, Research and Action*, New York, Holt, Rinehart and Winston.
- RIESSMAN, F. (1990). «Restructuring Help: A Human Services Paradigm for the 1990's», *American Journal of Community Psychology*, vol. 18, n° 2, 221-230.
- RIESSMAN, F. (1985). «New Dimensions in Self-Help», *Social Inquiry*, vol. 15, n° 3, 2-5.
- RIGER, S. (1984). «Vehicles for Empowerment: The Case of Feminist Movement Organisation», *Prevention in Human Services*, vol. 3, n°s 2-3, 99-117.
- ROUSSEAU, C. (1993). «Community Empowerment: The Alternative Resources Movement in Quebec», *Community Mental Health Journal*, vol. 29, n° 6, 535-546.
- RYAN, W. (1971). *Blaming the Victim*, New York, Pantheon.
- SARASON, S. (1981). *Psychology Misdirected: The Psychologist in the Social Order*, New York, Free Press.
- SARASON, S. (1976). «Community Psychology, Network and Mr. Everyman», *American Psychologist*, vol. 31, 317-329.

- SCOTT, C. et D. JAFFE (1992). *Le nouveau concept du management : L'empowerment*, Laval, Québec, Agence d'Arc Inc.
- SERRANO-GARCIA, I. (1984). «The Illusion of Empowerment : Community Development Within a Colonial Context», *Prevention in Human Services*, vol. 3, n^{os} 2-3, 177-200.
- SERRANO-GARCIA, I. et M.A. BOND (1994). Empowering the Silent Ranks : Introduction, *American Journal of Community Psychology*, vol. 22, n^o 4, 433-445.
- SCHULZ, A.J., ISRAEL, B.A., ZIMMERMAN, M.A. et B.N. CHEKOWAY (1995). «Empowerment as a Multi-Level Construct : Perceived Control at the Individual, Organizational and Community Levels», *Health Education Research*, vol. 10, n^o 3, 309-327.
- STAUB-BERNASCONI, S. (1991). «Social Action, Empowerment and Social Work : An Integrative Theoretical Framework for Social Work and Social Work with Groups», *Social Work With Groups*, vol. 14, n^{os} 3-4, 35-51.
- STRAUCH BROWN, K. et M. ZIEFERT (1988). «Crisis Resolution, Competence and Empowerment : A Service Model for Women», *Journal of Primary Prevention*, vol. 9, n^{os} 1-2, 92-103.
- STRONG, C.J. (1989). *A Conceptual Look at Empowerment*, The Vocals and Rehabilitation Research Institute, Calgary.
- SWIFT, C. et G. LEVIN (1987). «Empowerment : An Emerging Mental Health Technology», *Journal of Primary Prevention*, vol. 8, n^{os} 1-2, 71-94.
- SWIFT, C. (1992). «Empowerment : The Greening of Prevention», dans KESSLER, M., GOLDSTON, S.T. et J.M. JOFFE (sous la direction de), *The Present and the Future of Prevention*, Newbury Park, CA, Sage, 100-111.
- TOLAN, P., KEYS, C., CHERTOK, F. et L. JASON (1990). *Researching Community Psychology : Issues of Theory and Methods*, Washington, DC, American Psychological Association.
- TRAINOR, J., CHURCH, K., PAPE, B., POMEROY, E., REVILLE, D., TEFFT, B., LAKASKI, C. et L. RENAUD (1992). «Élaboration d'un modèle sectoriel d'une politique pour les personnes souffrant de maladies mentales graves», *Santé Mentale au Canada*, vol. 40, n^o 1, 28-33.
- TRICKETT, E.J. (1994). «Human Diversity and Community Psychology : Where Ecology and Empowerment Meet», *American Journal of Community Psychology*, vol. 22, n^o 4, 583-593.
- TRICKETT, E.J. (1989). *Partial Paradigms and Professional Identity*, Communication présentée à la deuxième conférence biennale sur la recherche et l'action communautaire, East Lansing, Michigan.
- VAILLANCOURT, Y. (1994). *L'empowerment ne concerne pas seulement les personnes usagères des politiques sociales, mais aussi les intervenants et intervenantes qui dispensent ces politiques*, Colloque «Empowerment et pratiques sociales» présenté dans le cadre du Congrès de l'ACFAS tenu à Montréal en mai.
- VANDERSLICE, V. J. (1984). «Empowerment : A Definition in Process», *Human Ecology Forum*, vol.14, n^o 1, 2-3.

- WALLERSTEIN, N. (1993). «Empowerment and Health: The Theory and Practice of Community Change», *Community Development Journal*, vol. 28, n° 3, 218-227.
- WOLFF, T. (1987). «1985 Division 27 Award for Distinguished Practice in Community Psychology», *American Journal of Community Psychology*, vol. 15, n° 2, 149-166.
- YEICH, S. et R. LEVINE (1992). «Participatory Research's Contribution to a Conceptualization of Empowerment», *Journal of Applied Social Psychology*, vol. 22, n° 24, 1894-1908.
- ZIMMERMAN, M.A. (1990). «Taking Aim on Empowerment Research: On the Distinction Between Individual and Psychological Conception», *American Journal of Community Psychology*, vol. 18, n° 2, 169-177.
- ZIMMERMAN, M.A., ISRAEL, B.A., SCHULZ, A. et B. CHEKOWAY (1992). «Further Exploration in Empowerment Theory: An Empirical Analysis of Psychological Empowerment», *American Journal of Community Psychology*, vol. 20, n° 6, 707-727.
- ZIMMERMAN, M.A. et J. RAPPAPORT (1988). «Citizen Participation, Perceived Control, and Psychological Empowerment», *American Journal of Community Psychology*, vol. 16, 725-750.